



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/101

FINANCES – Décision modificative n°2 du budget principal de la Ville pour
2024

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} COLLET Marina
 - M^{me} DUFOUR Florence
 - M^{me} LECLERC Céline
 - M^{me} GOUAR Saara
 - M. SIMONIN Sébastien
 - M^{me} COLLET Jennifer
 - M^{me} PRIVAT Christine
 - M^{me} MICHEL Fleur
 - M. CADIOU Patrick
 - M. BOIVIN Claude
- par M^{me} PRIM Céline
par M. MIQUEL Pierre
par M^{me} CHAMBERT Julien
par M. SEKKAI Hadji
par M. CHAMBON Julien
par M. GOUT Christophe
par M. HÉRAUD Christophe
par M. BERTRAND Romain
par M. LECLERC Grégory
par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. Hadji SEKKAI** a été désignée pour remplir ces fonctions



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/101
FINANCES

Objet : Décision modificative n°2 – Exercice 2024 – Budget Ville

Le budget primitif (BP) 2024, voté lors du conseil municipal du 2 avril 2024, avait déjà repris les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2023.

Une première décision modificative n°1 a été votée lors du conseil municipal du 24 septembre dernier.

La présente décision modificative a pour seul objet de réajuster, en section de fonctionnement et en section d'investissement, les inscriptions du budget et, si besoin, d'intégrer de nouveaux besoins.

I. Les modifications apportées à la section de fonctionnement et d'investissement

Les réajustements concernent uniquement des dépenses en opération d'ordre entre sections. Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

Ces opérations doivent impérativement être équilibrées entre elles :

- Dépenses au 040 = Recettes au 042 ;
- Dépenses au 042 = Recettes au 040.

Les principales opérations d'ordre de transfert entre section sont :

- Les dotations aux amortissements (dépense 6811, recette 281838 et 28188) pour un montant de 12 793,40 € ;
- La reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (dépenses 13911, 13912 et 139362 ; recette 777) pour un montant de 12 128,55 € ;
- Les travaux en régie (dépenses 21312 et 21318 ; recette 722) pour un montant de 500 000 €.

Au total les deux sections s'équilibrent à hauteur de 512 128,55€.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024, telle que présentée ci-dessus.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/101
FINANCES

Objet : Décision Modificative n°2 – Exercice 2024 – Budget Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-11, L. 2121-29 et D. 2342-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Communes,

Vu la délibération n°24-032 du 2 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024,

Vu la délibération n°24-083 du 24 septembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°1,

Considérant qu'il convient par une Décision Modificative n°2 de procéder à l'ajustement des comptes en vue de répondre aux différents besoins exprimés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITE DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 10 voix contre dont 6 du groupe ID COMMUNE, et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 de M. HERAUD),

Article 1er : VOTE la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2024, équilibrée en dépenses et recettes comme suit :

- Investissement : 512 128,55 €
- Fonctionnement : 512 128,55 €

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR, délivré le : 21/10/2024

Publication effectuée le : 21/10/2024

Exécutoire ce jour : 21/10/2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON